

Un autre sujet de préoccupation est qu'il ne comprend pas le coût de production, ni même un minimum. Nous ne proposons pas, et ne l'avons jamais fait, que le coût de production soit totalement garanti, d'une façon illimitée. Nous avons toujours dit cependant qu'il fallait que tous les producteurs soient assurés pour un certain pourcentage de leurs coûts de production.

Ce programme n'offre pas une stabilité suffisante après les premières années. Si vous commencez à produire pour moins que le coût de production, vous allez vous retirer du régime le plus vite possible. . . ou vous allez choisir des produits qui se vendent mieux. Or, nous savons qu'au Canada nous devons nous en tenir aux cultures en place.

Une autre lacune de ce programme réside dans le fait qu'il n'y a pas de limite au montant qui peut être versé à un agriculteur donné. Aux États-Unis, on blâme des programmes semblables pour la disparition de la ferme familiale, puisqu'en vertu de ces programmes on a fini par verser 85 p. 100 des fonds disponibles à 10 p. 100 des fermes, soit les plus grandes dont bon nombre étaient de grandes exploitations agricoles intégrées verticalement qui se sont arrogé la part du lion. Entre-temps, les petites fermes, qui avaient été viables, ont disparu en même temps que des collectivités rurales tout entières, voire, dans une large mesure, le mode de vie rural dans un grand nombre d'États.

Dans nos amendements, monsieur le Président, nous avons proposé qu'une limite soit fixée au montant payé par unité, pour maintenir le coût du programme le plus bas possible. Voilà donc une autre lacune du programme. Rien dans la loi ne garantit, en ce qui touche l'argent des contribuables, qu'il y aura une limite supérieure aux dépenses.

Dans la politique que notre parti propose depuis des années, nous avons fait certaines suggestions que ne comprend pas ce régime. D'abord, le coût de production d'une partie de la production. Au deuxième niveau de la production, nous avons proposé un programme semblable à celui dont on parle aujourd'hui, que le prix moyen soit garanti. Au troisième niveau, les agriculteurs auraient droit à une assurance-rendement.

Ce programme à courte vue comporte deux autres graves lacunes. Rien dans ce programme n'apporte la moindre solution au problème de l'endettement agricole, qui constitue pourtant le plus grave problème à l'heure actuelle.

Initiatives ministérielles

En Saskatchewan, un certain nombre de fermes ont dû cesser leurs activités, par suite de saisie, de renonciation ou autrement.

• (1720)

Présentement, 20 ou 30 p. 100 des agriculteurs ont des difficultés financières. Ces projets ne font rien pour aider ces agriculteurs à rester viables jusqu'à ce qu'ils puissent les utiliser. De nombreux agriculteurs sont dans une situation telle qu'ils n'ont pas d'argent pour faire leurs semailles.

Le ministre d'État chargé des Céréales a annoncé que le programme de stabilisation des grains de l'Ouest ferait quelques paiements ce printemps pour aider les agriculteurs à faire la soudure. Tout cela est basé sur cette année et les agriculteurs ont besoin d'argent maintenant pour semer pour l'an prochain. Par conséquent, bien des exploitants ne pourront pas profiter du régime universel parce que, faute d'argent, ils n'auront pas pu ensemen- cer.

Je pourrais vous parler longtemps du CSRN qui n'est guère qu'un REÉR glorifié, le genre de programme dont tout groupe au Canada aimerait profiter. Je pourrais aussi parler d'autres questions qui nous préoccupent: le fait qu'on ne tienne pas compte de l'environnement, que l'on donne les mauvais signaux aux marchés, que l'on n'inclue pas les fourrages. Voilà toutes nos objections à ces programmes.

Monsieur le Président, je vais m'arrêter, je sais que d'autres vont parler de ces inquiétudes que nous avons au sujet de ce projet de loi.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de faire quelques remarques au sujet du projet de loi C-98, la Loi sur la protection du revenu agricole, avant que soit franchie l'étape de la troisième lecture.

Sans aucun doute, il s'agit du projet de loi agricole le plus complet que nous ayons eu au Canada depuis des décennies. Cela présente des avantages et des inconvénients. C'est un projet de loi qui s'attaque au problème de stabilité des agriculteurs au Canada d'une manière différente de ce que nous avons jamais fait auparavant, dans l'espoir d'assurer cette stabilité.

Je voudrais faire remarquer à la Chambre et à tous les Canadiens que ce genre de projet de loi, qui est une mesure habilitante, présente un danger. Il donne au gouvernement et à n'importe quel futur gouvernement plus de pouvoir pour adopter des projets de loi et des